

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE
CHATELAUDREN-
PLOUAGAT

ARRETE MUNICIPAL N° 075/2019
Interdisant de façon permanente
Le stationnement des véhicules
VENELLE DES MOULINS

Le Maire de Châtelaudren,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2213-1 et suivants),

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8^{ème} partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),

CONSIDERANT que le Maire doit assurer, sur le territoire communal, la coordination des occupations du domaine public intéressant la voirie, sol et sous-sol des voies publiques et leurs dépendances,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur toute la longueur de la Venelle des Moulins afin de faciliter l'accès aux véhicules de secours, aux véhicules de réputation ainsi qu'au personnel du Pôle Touristique et Culturel dans le cadre de leurs activités culturelles (chargement et déchargement de matériel),

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit de façon permanente Venelle des Moulins à partir du n°8 de la Place Saint-Vincent jusqu'à l'intersection : Venelle des moulins- Rue des Moulins à l'exception des 3 places de stationnement autorisées et matérialisées au sol.

ARTICLE 2 : Le stationnement momentané de véhicule de livraison sera toléré devant le quai de déchargement du Petit Echo de la Mode (au niveau de l'immeuble cadastré A n°881) le temps du chargement ou du déchargement dans le cadre des activités liées au pôle culturel et touristique.

ARTICLE 3 : Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation définitive adéquate à la situation mentionnée à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo, Monsieur le Président du Leff Armor Communauté.

Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 12/09/2019

Le Maire,
Olivier BOISSIERE

